



Jeudi 24 juin 2021

Les professions de foi des candidats aux élections départementales et régionales

Les professions de foi des candidats sont consultables sur le site du ministère de l'intérieur.

Afin de favoriser l'information des électeurs, le ministère de l'intérieur a créé un site Internet sur lequel les usagers peuvent consulter les professions de foi fournies par les candidats aux élections départementales et régionales.

La préfecture des Bouches-du-Rhône invite les électeurs à consulter en ligne ces professions de foi via le lien suivant : <https://programme-candidats.interieur.gouv.fr>

Les listes sont présentées dans l'ordre attribué pour les panneaux d'affichage et le site est actualisé chaque jour des professions de foi pour lesquelles les candidats ont fourni un fichier numérisé.

Ce document d'information ne peut en aucun cas être utilisé comme bulletin pour voter. Pour les élections départementales et régionales de 2021, la consultation du site est opérationnelle depuis le lundi 31 mai, à partir de tout appareil relié à Internet (ordinateur, tablette, smartphone).

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

